



LE BULLETIN D'INFORMATIONS DE BOISSY-SOUS-SAINT-YON - DECEMBRE 2021



**Raoul
SAADA**

La lettre du Maire

LE BONHEUR SE CONSTRUIT ET NOUS APPARTIENT

Une nouvelle fois la menace d'une vague de restrictions approche. En cette période préparatoire de fêtes de fin d'année - Noël et Nouvel an - se profilent de nouveaux défis pour notre avenir.

Pourtant c'est grâce à l'action des habitants de Boissy que nous pourrions envisager de fêter « dignement » cette fin d'année malgré la lassitude, et le découragement, souvent présents dans nos esprits. Mais c'est pour regarder l'avenir de façon plus optimiste que tout au long de l'année, l'équipe municipale avec l'ensemble des agents s'est efforcée, malgré des contingences particulières, de vous présenter des festivités auxquelles nombre d'entre vous ont participé (Accueil des nouveaux arrivants, Forum des associations et Bonheur local, Fêtes des voisins, Forum santé, hommage à Brassens...).

L'année n'est pas terminée et l'envie de profiter de la vie est toujours présente, comme l'envie de vous faire participer aux prochains projets : festivités de Noël, Marché gourmand, déjeuner dansant des aînés....

La situation sanitaire est de nouveau critique mais en suivant les directives et les protocoles nous allons finir cette année ensemble, sûrement masqués, vaccinés, mais heureux de regarder notre village se réjouir et battre au rythme de nos envies.

Soyons heureux d'appartenir à cette communauté d'humains pour qui le bien vivre ensemble reste la voie choisie, et sachons profiter des moments simples qui s'offrent à nous !

Restons prudents, mais restons attentifs aux petits bonheurs qui parsèment les chemins de Boissy et d'ailleurs : sourires, échanges, services, politesse, respect, c'est facile et efficace pour se sentir bien à « Boissy ville douce ».

Le maire et toute l'équipe municipale vous souhaitent un futur sanitaire apaisé, des excellentes fêtes de fin d'année, et une année à venir festive.

Profitez sereinement de la vie, soyez heureux et prenez soin de vous



BOISSY FÊTE NOEL 2021 - SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 DÉCEMBRE

La municipalité vous convie à la 2^{ème} édition de "Boissy Fête Noël". **Tout le programme du week-end est indiqué dans le dépliant présent dans ce Boissy Infos.**

La municipalité remercie chaleureusement tous les bénévoles et agents contribuant à l'organisation de cet évènement et tout particulièrement les associations CréaBoissy, AARB, ABAI, APPEL ainsi que Françoise Bougenot pour leur investissement durant ce week-end à venir.

Information pass sanitaire : en application des mesures gouvernementales en place au moment de l'écriture du Boissy Infos, **l'accès aux salles Marc Alexandre, Pablo Neruda et à La Canopée sera soumis au pass sanitaire (12 ans et plus).** En lien avec l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2021, **le port du masque sera obligatoire sur l'ensemble des manifestations.**



DÉCORATIONS DE NOEL : BOISSY S'ILLUMINE !

Cette année, la municipalité a souhaité que la magie de Noël soit présente dans les rues de Boissy en investissant dans des décorations dans plusieurs quartiers de la commune : centre commercial St Lubin, rue des écoles, rue Pasteur, parvis de la mairie, gymnase. Venez découvrir les illuminations accompagné de vos enfants et profiter de cette découverte en leur compagnie pour déposer leur lettre aux Père Noël. Boissy s'illuminera le 3 décembre !



INVESTISSEMENT RESPONSABLE

L'ensemble des décorations sont en LED et lorsque cela était possible, les décorations sont reconditionnées. Un moyen de préserver notre planète tout en conservant la magie de Noël.



LETTRES AU PÈRE NOEL : DESTINATION PÔLE NORD !

Afin que les lettres du Père Noël de nos petits bambins arrivent à bon port, la municipalité vous propose de les déposer dans plusieurs boîtes aux lettres positionnées dans la commune.

Votre enfant pourra ainsi y déposer sa lettre jusqu'au jeudi 16 décembre. Il suffira de bien mentionner « Père Noël » en destinataire. Les plus imaginatifs pourront rajouter « Rue des nuages », « Pôle Nord », « Chemin des Rennes »... en n'oubliant pas d'indiquer au verso leurs nom et prénom ainsi que votre adresse si vous

souhaitez une réponse du Père Noël.

Viens déposer ta Lettre au Père Noël



Jusqu'au 17 décembre 2021

À la MSAP, à la mairie et rue des écoles



LOTO DE NOEL – DIMANCHE 12 DÉCEMBRE

Cette année encore, la municipalité a souhaité placer les festivités de Noël sous le signe de la solidarité en organisant un loto dont l'ensemble des recettes sera reversé au Téléthon. Compte tenu du nombre de places limitées, les inscriptions sont conseillées (etatscivil.associations@boissy-ssy.fr). L'accès à la manifestation sera soumis au pass sanitaire. **Rendez-vous salle Pablo Neruda, à 13h pour l'ouverture des portes, et début du loto à 14h.**

Vous aurez peut-être la chance de repartir avec une trottinette électrique, une PS5, une plancha, 2 bons massages, une lampe diffuseur d'huiles essentielles, deux montres connectées, des bons culture, une Nintendo Switch, un soin visage, des colis gourmands, une vélo, une dinde...

La municipalité souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des commerçants et des partenaires participant à cette manifestation en offrant des lots. Merci à : l'APPEL (Association Pour Promouvoir l'Economie Locale), Océana Institut (Centre Commercial St Lubin), le Petit Marché Gourmand (Boissy-sous-St-Yon), la Boulangerie de l'Eglise (Boissy-sous-St-Yon), Espace Temps (Egly), Christine Chedeville (Studio 59), Faubourg, Fosa, la Pataterie (Avrainville) et la CCEJR.

Tarifs : 3 € / carton individuel - 15 € / planche de 6 cartons

BIBLIOTHEQUE -COMITE DE LECTURE ADOS

Qui mieux que les ados peuvent choisir les ouvrages qui leur sont destinés ?

Tu as entre 12 et 18 ans, dévoreur/dévoreuse de livres, rejoins-nous **samedi 11 décembre** à 13h à la bibliothèque pour un comité de lecture ados. Au cours de ce comité, tu trouveras la sélection de la bibliothécaire, les coups de cœur, les nouveaux romans et BD ados

Renseignements : bibliotheque@boissy-ssy.fr / 01 60 82 02 21.



BUX TRANSFORME L'ESSAI AVEC UN DEUXIÈME ALBUM « TIME CAPSULE »

Après leur premier opus « Jumeaux » et un premier concert donné dans le cadre de la Fête de la Musique en juin dernier, Mauriane Boceno et Julien Quissolle, jeunes artistes qui composent le groupe BUX, reviennent avec un deuxième album « Time Capsule ».

« Le temps c'est quoi ? Des minutes, des secondes ? Des moments ? Des graines dans un sablier ?

S'il y a bien une chose qui n'a pas de prix et qui, une fois passé, n'est plus, c'est le temps.

On a tous déjà rêvé de pouvoir le mettre en pause. Que la sensation d'un moment précis soit impérissable, ignorer tout ce qui pourrait ou ne pourrait pas arriver : simplement vivre pleinement l'instant présent. Une capsule temporelle, c'est la capture de ce moment, de cette émotion. C'est un point sur une frise chronologique, un polaroid, une musique. C'est un objet à l'intérieur duquel le temps s'arrête.

Pour nous, cette capsule temporelle aura durée 48 heures, durant lesquelles nous avons parlé, ri, écrit, enregistré un projet. Le processus de création d'un projet passe par plusieurs phases, l'écriture, la relecture, la remise en question, l'enregistrement, la validation et la publication.

Et si pour une fois on bousculait les codes et qu'on voyait les choses différemment. Ne prendre aucun recul pour finalement ne garder que l'émotion et l'intention initiale ? Ce projet c'est Time Capsule, et il est disponible sur toutes les plateformes de streaming, ainsi que sur Youtube »

N'hésitez pas à les écouter et à les soutenir ! Bravo à eux !





LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

LE JUDO CLUB DE BOISSY SOUS ST YON À LA RENCONTRE DE GRANDS CHAMPIONS

Le temps d'un samedi après midi, nous avons vu apparaître des étoiles dans les yeux des enfants :

Au dojo départemental de Brétigny sur Orge, les petits judokas de Boissy-sous-Saint-Yon ont pratiqué du Judo en présence de :

- Guy Delvingt, 8^{ème} Dan, 5^{ème} au JO à Los Angeles 1984
- Romane Dicko, championne olympique par équipe à Tokyo 2020
- Shirine Boukli, championne du monde militaire 2021
- Marc Alexandre, 8^{ème} Dan, champion olympique à Séoul 1988
- Cathy Arnaud, 8^{ème} Dan, 2x championne du monde, médaillée olympique à Séoul 1988



- Alexandre Iddir, champion olympique par équipe à Tokyo 2020

Marc Alexandre est un nom qui parle à certains :

- aux judokas : Marc Alexandre est un haut gradé du Judo Français.
- aux sportifs : Il a été champion Olympique lors des Jeux Olympiques de Séoul de 1988.
- aux Buxéens : Une salle du complexe du Jeu de Paume porte son nom.

Les plus anciens buxéens l'auront croisé dans les rues de Boissy : en effet, il a habité rue de Châtres et rue Benjamin Moloise. Il vit maintenant dans le sud de la France et est resté très impliqué dans le Judo. Vous avez des anecdotes sur le Judo Club de Boissy sous Saint-Yon que vous souhaitez nous partager ?

Contactez-nous : 06.49.15.32.40

Pour suivre nos prochaines aventures, envoyez un mail à contact@icbssy.fr ou retrouvez nous sur notre page facebook.



[Éducation - Enfance - Jeunesse]



ACTION PARENTS/ENFANTS - « JEU M'AMUSE »

L'Action Parents / Enfants « JEU M'AMUSE » proposée par la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde est destinée aux

enfants du territoire de la C.C.E.J.R. âgés de 0 à 4 ans accompagnés d'un proche (parents, grands-parents...).

C'est un espace convivial de rencontres, d'échanges, de partages entre parents et entre enfants autour du jeu.

Ce lieu est adapté aux besoins du bébé et du jeune enfant.

Tous les mardis de 9h30 à 12h au centre de loisirs R. Schuman et les mercredis de 9h30 à 12h à la halte-garderie Boissy SS Yon (sauf pendant les vacances scolaires).

L'action parents/enfants « JEU M'AMUSE » est en accès libre, gratuit et sur inscription auprès d'Élisabeth Mahé au 06.37.96.13.91 ou

elisabeth.mahe@ccejr.org



RETOUR SUR HALLOWEEN PARTY

Samedi 30 octobre, les murs du complexe du Jeu de Paume ont retrouvé un moment de bonheur partagé par de nombreux enfants et adultes. Des moments de tension et de réflexion durant l'Escape Game aux rires et danse des enfants durant la boom en passant par la beauté de leurs déguisements durant le concours, cet après-midi fut riche en émotion. Emotion d'autant plus appréciable quelle fut associée à la générosité de tous : environ 250 denrées ont été récoltées durant cette fête. Les enfants du CME et les jeunes du CMJ vous remercient chaleureusement pour votre sens du partage.



FÊTEZ NOËL AVEC LE CME ET LE CMJ : METTEZ LA SOLIDARITE A L'HONNEUR



Lors du week-end festif pour Noël, les enfants du CME et les jeunes du CMJ souhaitent faire de ce moment de joie et de convivialité, un moment de partage et de solidarité. Le samedi 11 décembre, ils vous invitent donc à leur rendre visite au complexe du Jeu de Paume de 10h à 18h sur le stand qu'ils tiendront au profit d'une association « Magie à l'hôpital » sur lequel vous pourrez acheter des livres pour enfants, des tee-shirts de courses à pied pour adultes... La totalité de la recette perçue sera reversée à l'Association Magie à l'hôpital, afin de pouvoir mettre en œuvre des actions pour les enfants hospitalisés.

Lors de cette journée, vous pourrez également offrir des colis pour les plus démunis dans le cadre de l'opération « Boîte de Noël 2021 Essonne ».

Dans une boîte à chaussures (format obligatoire), vous pourrez déposer 5 objets. L'idée de cette boîte est d'offrir :

- 1 vêtement chaud en bon état (bonnet, écharpe, gants...);
- 1 produit d'hygiène ou de beauté (masque chirurgical, gel hydroalcoolique, savon, rasoir...);
- 1 produit alimentaire non périssable ou avec une date limite de consommation longue (chocolats, bonbons, gâteaux, boîte de conserve qui s'ouvre facilement...);
- 1 jeu, 1 livre ou 1 jouet;
- 1 petit mot ou un dessin.

Sur votre colis, vous devrez indiquer s'il s'adresse à une femme ou à un homme.

Vous pourrez emballer votre boîte à chaussures mais vous ne la fermerez pas pour que l'association puisse vérifier le contenu. Les boîtes récoltées seront remises à une multitude de personnes dans la rue, dans les foyers, dans les associations pour les femmes violentées, pour les étudiants en situation précaire... toutes les personnes dans le besoins. Ces colis seront remis à différentes associations qui les redistribueront durant des maraudes, des évènements avec leurs bénéficiaires... Les associations sont : Arc-cœurs / Action froid / Action partage et solidarité / Croix rouge à Limours / Les restos du cœur 91 / Secours catholique à Gif / Secours populaire à Verrières / Solidarité nouvelle pour le logement.

Nous vous attendons nombreux.



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Dans le cadre du déploiement de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR) a organisé, les 29 et 30 octobre dernier des sessions de formation au compostage animé par un Maître-Composteur afin de réaliser une sensibilisation de 25-30 min. A l'issue de la séance de formation, un composteur a été remis aux participants. Ainsi 50 citoyens se sont formés autour du site de compostage pilote des agents de la CCEJR. Cette action s'inscrit dans une démarche « Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage ».

Merci à tous les Buxéens et Buxéennes pour leur participation. D'autres sessions de formation seront organisées courant 2022.



CONFORT ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, OUI C'EST POSSIBLE !

Vendredi 12 novembre 2021 à 20h à la Canopée, environ une trentaine de citoyens ont participé à la réunion d'information et d'échanges sur les solutions d'économies d'énergie et l'amélioration du confort de la maison, en partenariat avec Engie, cette réunion organisée par la CCEJR est également programmé sur d'autres commune de notre territoire. Aussi, si vous n'avez pas pu y assister, voici les autres dates qui sont ouvertes à tous (cf calendrier ci-dessous).





CONFORT ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, OUI C'EST POSSIBLE !
Venez nous rencontrer pour en discuter



Réunions d'information et d'échanges sur les solutions d'économies d'énergie et l'amélioration du confort de la maison.
Chaque réunion sera suivie d'un cocktail dînatoire.

- le 04 novembre 2021 à 20h00**
À la Salle polyvalente - Avenue Alphonse Martin - 91510 Janville sur Juine
- le 12 novembre 2021 à 20h00**
À la La Canopée (stade) - Rue Albert Bataux - 91790 Boissy sous Saint Yon
- le 15 novembre 2021 à 20h00**
À la Salle des fêtes - 1, place saint Jean - 91730 Mauchamps
- le 18 novembre 2021 à 20h00**
À la Salle du conseil municipal - 19, rue de la mairie - 91850 Bouray sur Juine
- le 23 novembre 2021 à 20h00**
À la Salle René Cassin - Rue René Cassin - 91510 Lardy
- le 26 novembre 2021 à 20h00**
À l'Espace Jean Monnet - 12 bis, boulevard des Lavandières - 91580 Etrechy
- le 01 décembre 2021 à 20h00**
À la Salle des associations - Rue de la gare - 91730 Chamarande
- le 03 décembre 2021 à 20h00**
À la Salle polyvalente - 2, grande rue - 91590 Boissy le Cutté
- le 06 décembre 2021 à 20h00**
Au préau de l'école La Renarde - Place de l'église - 91580 Villeconin

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !



ENGIE SA au capital de 2 435 385 011 euros - RCS Nanterre 542 107 691 - Siège social 1, Place Samuel de Champlain 92040 COULBOIS-REUILLE
Service Clients - TSA 42108 - 76934 FLOUEN CEDEX 9 - Réalisation : Rendez-vous sur Mes - Novembre 2021.

RAMASSAGE DES SAPINS

Le ramassage des sapins débutera le lundi 3 janvier 2022. Vous êtes invités à sortir vos sapins le dimanche soir, pour permettre aux agents des services Techniques de procéder à la collecte des sapins chaque lundi matin du mois de janvier 2022.



CHANTIER CITOYEN SIARCE

Le chantier citoyen du SIARCE est programmé du 20 au 24 décembre 2021. Le Siarce propose aux jeunes de 16 à 25 ans de partager l'expérience d'une réalisation collective en faveur de l'intérêt général en s'impliquant dans les missions et activités proposées sur la commune : une manière d'avoir des vacances actives !

Le SIARCE souhaite poursuivre et développer ses actions pédagogiques en faveur de l'éveil à la citoyenneté et au respect de l'environnement

auprès des jeunes en organisant des chantiers citoyens sur les communes de son territoire.

Dossier d'inscription disponible sur le site de la mairie tant que les inscriptions sont ouvertes.

DEFI FAMILLE ZERO DECHET

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie du Territoire, la Communauté de communes entre Juine et Renarde, s'attaque aux déchets après les consommations d'énergie !

La CCEJR organise de janvier à juin 2022, un défi familles zéro déchet avec l'association Ose ZD.

La démarche zéro déchet vous intéresse ? Vous cherchez des astuces pour réduire vos déchets, un accompagnement personnalisé et gratuit ? Vous avez envie de relever un défi et ainsi de participer à votre échelle à la protection de notre planète.

Le défi famille Zéro Déchet avec l'association Ose ZD est fait pour vous. L'association vous propose une expérience unique et gratuite avec un accompagnement personnalisé durant 6 mois.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site :

https://defi.osezd.com/candidature.php?id_projets=16

Nombre de places limité à 20 familles.

Renseignements : dev.durable@ccejr.com

Au programme :

- ⇒ Appli web dédié
- ⇒ Objectif et coaching personnalisé
- ⇒ Nombreux ateliers pratiques
- ⇒ Suivi des tonnages en temps réels
- ⇒ Plateforme collaborative

L'objectif est de développer en l'espace de 6 mois, de nombreuses connaissances sur le « zéro déchet » et de tenter de devenir de véritables ambassadeurs du Zéro Déchet du territoire.

Encore des interrogations ?

Rendez-vous le **jeudi 9 décembre à 19h30** au siège de la CCEJR (2 rue des hêtres pourpres, 91580 Etréchy) pour une rencontre avec l'association Ose ZD qui répondra à toutes les questions.

PROPOSEZ VOTRE CANDIDATURE AVANT LE 18 DÉCEMBRE 2021 PLACES LIMITÉES

RELEVEZ LE DÉFI FAMILLES ZÉRO DÉCHET 2022

Bénéficiez d'un accompagnement **GRATUIT** de 6 mois avec **OSE ZÉRO DÉCHET ESSONNE**

1 expérience **UNIQUE** pour apprendre et changer d'habitudes

Appli Web, Coaching individuel, Plateforme collaborative, Suivi temps réel, Objectifs adaptés, Ateliers pratiques

*Inscription via dev.durable@ccejr.org ou via le site <https://www.entrejuinetrenarde.org/>

DESHERBAGE DES TROTTOIRS

De plus en plus de riverains se plaignent des herbes poussant sur le trottoir devant leur résidence ! Nous tenons à vous rappeler que la mairie désherbe les trottoirs gracieusement avec parfois un certain mécontentement de riverain car cela peut salir la clôture !

Il faut savoir que réglementairement, le riverain est responsable de l'entretien de son trottoir. Il en va de même pour le déneigement, cet hiver si nécessaire.

Pour information cela a employé l'équivalent d'1,5 ETP (Employé Temps Plein) du mois de mars à novembre, en 2021. Pour un montant de quelques dizaines de milliers d'euros.

HAIES, ARBRES : TAILLE, ENTRETIEN, REGLEMENTATION

Vous avez tout à fait le droit de planter et de faire pousser arbres, arbustes et plantes le long de votre terrain. Mais pour préserver la paix avec vos voisins, vous devez respecter une réglementation précise, concernant les distances de plantation.

À quelle distance avez-vous le droit de planter votre haie ?

Si la hauteur est inférieure à 2 mètres, vous devez alors respecter une distance de 0,5 mètre par rapport à la propriété de votre voisin. En revanche, si la hauteur de votre haie dépasse 2 mètres, vous devez planter vos différents arbres à 2 mètres minimum du terrain de votre voisin.

Peut-on demander à son voisin de couper sa haie ?

Si la distance de plantation de la haie n'est pas respectée, plusieurs solutions sont envisageables pour le voisin qui en serait gêné : demander l'élagage de l'arbre ou demander l'abattage de l'arbre.

Pour cela, il convient d'abord d'en discuter avec le voisin dont la haie pose problème. Le voisin gêné peut également envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception pour demander une modification de la haie pour faire cesser la nuisance. Cependant, il faudra prouver le dommage ou la gêne subie.

Si les plantes, arbres ou arbustes ont été plantés dans un délai supérieur à 30 ans...La seule démarche possible est la conciliation.

Haie : que dit la loi ?

Vous pouvez consulter le Code civil : articles 668 à 673 relatifs aux obligations relatives aux plantations.

Que faire en cas de refus ?

Si les discussions n'aboutissent pas, un conciliateur de justice (Breuillet) pourra être sollicité pour trouver une solution. La procédure est gratuite et peut permettre de trouver une issue à l'amiable à ce conflit. Vous pouvez également consulter le code civil également disponible sur le site legifrance.gouv.fr.

Peut-on couper soi-même les plantations mitoyennes d'un voisin ?

Pour les arbres et arbustes : L'entretien ou l'élagage d'arbres ou d'arbustes plantés dans la haie de votre voisin relèvent de sa responsabilité. Si des branches avancent sur le terrain d'un voisin, c'est au propriétaire de l'arbre qu'incombe la coupe. Le voisin ne peut pas les couper lui-même.

Pour les ronces et racines : S'il s'agit de ronces ou de racines, vous pouvez les couper, mais la taille doit se limiter à la bordure de votre terrain.

Pour les plantes de haie : L'entretien et la coupe des plantes de haies (les thuyas ou le buis par exemple) relèvent des deux voisins mitoyens. Chacun coupe donc de son côté..

EMPIETEMENT DES VEGETAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE

Sachez que même en bordure du domaine public, certaines règles s'appliquent.

Végétation qui dépasse sur la voie publique : que dit la loi ?

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. Ceci afin qu'ils ne gênent pas le passage des piétons ou qu'ils ne constituent pas un danger (en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant).

les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens d'électricité, de téléphonie, et l'éclairage public.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

Voici les distances à respecter suivant le type de voie :

Voies communales

On ne peut avoir d'arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires ou fermiers.

Chemins ruraux

Les arbres et les haies vives peuvent être plantés en bordure des chemins ruraux sans condition de distance.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés, par les propriétaires ou fermiers, de manière à sauvegarder la commodité du passage et conserver le chemin.

Le pouvoir de police du maire

L'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) charge le maire de la police municipale, qui a pour objet « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment (...) tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements(...) ».

Le maire est par ailleurs, selon l'article L. 161-5 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM), chargé de la police et de la conservation des chemins ruraux.

Le maire peut légalement prévoir, dans le cadre de ses pouvoirs de police, d'imposer aux riverains des voies relevant de sa compétence de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres des haies en mettant en cause la sécurité sur les voies publiques communales.

Le maire est donc fondé à prendre tout arrêté visant à assurer ses missions de police, et notamment pour régler l'élagage des plantations en bordure de voies sur le territoire de sa commune.

En cas de non-respect de la réglementation, le maire peut rédiger un procès-verbal en qualité d'officier de police judiciaire, sous la direction du procureur de la République (article 12 du Code de procédure pénale). Le tribunal pourra donc condamner le riverain à payer des dommages et intérêts pour chaque jour de retard dans la taille de la haie. Il peut également avertir le concitoyen par courrier lui demandant la taille de sa haie, si besoin la faire tailler et faire facturer le concitoyen.



REPAS ET COLIS DE NOEL DES SENIORS

Le **repas** aura lieu (*toujours sous réserve des conditions sanitaires*) le **samedi 4 décembre 2021 midi**, salle Marc Alexandre, au complexe du Jeu de Paume. Le pass sanitaire sera exigé. Le port du masque sera recommandé avant et après le repas, y compris pour danser...

La **distribution des colis** se fera le **lundi 6 décembre 2021 de 14h à 17h** et le **mardi 7 décembre 2021 de 9h à 12h et de 14h à 17h** à la **Grange aux Anneaux**. Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou si personne ne peut se déplacer pour vous, une distribution à domicile aura lieu ensuite par les élus.



CENTRE DE VACCINATION EPHEMERE- JEUDI 16 DECEMBRE

Un centre de vaccination éphémère s'est installé le 18 novembre, 77 personnes ont pu être vaccinées sur place.

Un nouveau centre de vaccination éphémère s'installera le **jeudi 16 décembre** au matin **pour les personnes de plus de 50 ans, pour la 3^{ème} dose, à plus de 6 mois de la 2^{ème} dose**, si le nombre d'inscrits est suffisant. **INSCRIPTION OBLIGATOIRE à la MSAP : 01 64 95 79 40**

Pour les personnes de moins de 50 ans, le centre de vaccination d'Arpajon est ouvert au moins jusqu'en février 2022 : <https://doctolib.fr/vaccination-covid-19/arpajon/centre-de-vaccination-d-arpajon>

ATELIER TRICOT

Mardi 14 décembre 2021 de 10h à 12h à la Grange aux Anneaux.

Renseignements : claire.cazade-saada@boissy-ssy.fr

RETOUR SUR « SI ON CHANTAIT »

Ils ont été une douzaine, entre 65 et 82 ans, à venir chanter de bon cœur avec Eric et Catherine, et partager ce moment convivial ! Un nouveau rendez-vous se profile pour février 2022. A vos agendas !



CARTE TAXI

La Carte Taxi est une aide à la mobilité délivrée par le Département de l'Essonne qui permet, à partir du 1^{er} janvier 2022, de dépenser jusqu'à 250 € par an auprès d'artisans taxis affiliés et du service PAM91. Elle remplace les chèques taxi qui pourront néanmoins être utilisés jusqu'au 31/12/2022.

La Carte Taxi s'adresse au même public que la Carte Navigo Améthyste, (les deux aides ne sont pas cumulables) :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans non imposables (ligne d'impôt net avant crédit, correction inférieure ou égale à 61 euros)
- Les personnes appartenant au monde combattant de plus de 60 ans
- Les personnes handicapées percevant l'allocation adulte handicapée (A.A.H)

Pour pouvoir bénéficier de cette nouvelle Carte Taxi, le bénéficiaire peut faire sa demande soit auprès de son CCAS ou bien auprès du Département de l'Essonne :

- Sur : www.essonne.fr : en complétant le formulaire en ligne
- Par courrier : en envoyant le formulaire accompagné des pièces justificatives à : la Direction des transports et de la mobilité, Conseil départemental de l'Essonne, boulevard de France – Evry-Courcouronnes – 91012 Evry Cedex

Télécharger le formulaire de demande mis en ligne sur le site internet du Département :

www.essonne.fr/economie-amenagement-mobilites/mobilites/les-aides-aux-transport

RETOUR SUR LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE EN IMAGE



[Tribune d'expression des élus]

LA PAROLE AUX ÉLUS DE LA LISTE MINORITAIRE - LE FUTUR DE BOISSY



Le petit Buxéen

<https://www.lepetitbuxeen.fr>

« le futur de Boissy »

LES BRÈVES

❖ Sécurité et vidéo protection

❖ Offre médicale

❖ Le clos de la motte



AGENDA DECEMBRE 2021 * - INFOS PRATIQUES

SAMEDI 4 DÉCEMBRE

BANQUET DES SENIORS

12h - salle Marc Alexandre

LUNDI 6 DÉCEMBRE

DISTRIBUTION DES COLIS DES SENIORS

9h-12h - Grange aux Anneaux

MARDI 7 DÉCEMBRE

DISTRIBUTION DES COLIS DES SENIORS

9h-12h / 14h-17h - Grange aux Anneaux

SAMEDI 11 DÉCEMBRE

COMITE DE LECTURE ADOS

13h - bibliothèque G. Brassens

SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 DÉCEMBRE

BOISSY FETE NOEL

Marché créatif, marché gourmand, animations

Complexe du jeu de Paume

Programme détaillé à l'intérieur

DIMANCHE 12 DÉCEMBRE

LOTO POUR LE TELETHON

salle Pablo Neruda

13h - ouverture des portes

14h - démarrage du loto

Inscription : etatcivil.associations@boissy-ssy.fr

MARDI 14 DÉCEMBRE

ATELIER TRICOT

10h-12h - Grange aux Anneaux

Sur inscription : claire.cazade-saada@boissy-ssy.fr

JEUDI 16 DÉCEMBRE

CENTRE DE VACCINATION EPHEMERE

Inscription obligatoire : 01 64 95 79 40

Grange aux Anneaux

CONSEIL MUNICIPAL

20h - salle Marc Alexandre

Fermeture de la bibliothèque du mardi 21 décembre 2021 au samedi 1er janvier

*Sous réserve des contraintes sanitaires / **PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE**

REMERCIEMENTS

ASSOCIATION DE MYCOLOGIE DE BOISSY

La municipalité et le CCAS tiennent à remercier très sincèrement l'association de mycologie de Boissy, qui a été dissoute, mais qui a fait un don de 3 820 € au CCAS de la commune.

Ce geste de générosité et de solidarité est exemplaire.



RECENSEMENT MILITAIRE / CITOYEN

Les jeunes nés en **2005** doivent se présenter en mairie, à la date de leur anniversaire, afin d'effectuer les formalités de recensement, munis du livret de famille, de leur carte d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.

PHARMACIES DE GARDE

DIMANCHE 5 DECEMBRE

BRETIGNY SUR ORGE JEAN JAURES ☎ 01 60.84.69.97

DIMANCHE 12 DECEMBRE

BOISSY SOUS ST YON PHARMACIE DU GINKGO ☎ 01 60.82.05.96

DIMANCHE 19 DECEMBRE

BRETIGNY SUR ORGE LA FONTAINE ☎ 09 84 37 88 12

SAMEDI 25 DECEMBRE

ARPAJON BACHELET ☎ 01 64 90 00 15

DIMANCHE 26 DECEMBRE

BRETIGNY SUR ORGE MAISON NEUVE ☎ 01 60 85 04 88

**Sous réserve de modifications de dernière minute*

MAISON MEDICALE DE GARDE

Contactez le centre de régulation **01 64 46 91 91** - samedis de 14h à 20h / dimanches et jours fériés de 8h à 20h